

**Le revenu et la pauvreté chez les femmes au  
Canada : revue de la situation<sup>1</sup>**

**Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux  
2004**

## **Le revenu et la pauvreté chez les femmes au Canada : revue de la situation**

### **Résumé**

- Les différences persistent entre le revenu des hommes et celui des femmes. En 2000, selon les données du Recensement, le revenu annuel moyen avant impôt des femmes, provenant de toutes les sources y compris les transferts gouvernementaux, était de 22 885 \$, soit 62 % de celui des hommes.
- Les différences de revenu varient selon le lieu de résidence. A l'échelle des provinces, c'est en Alberta qu'existe le plus grand écart entre le revenu moyen des femmes et celui des hommes, et à l'Île du Prince Édouard qu'est observé l'écart le moins élevé. Le plus faible écart entre le revenu des femmes et celui des hommes a été enregistré dans les Territoires.
- Les familles monoparentales ayant une femme à leur tête sont de loin celles qui ont le revenu total moyen le plus faible parmi les familles canadiennes.
- En terme du revenu que les femmes obtiennent d'une rémunération, le ratio des gains des femmes par rapport à ceux des hommes a peu changé au cours de la dernière décennie. L'une des raisons principales de cette différence entre les gains annuels moyens des femmes et des hommes est liée aux heures travaillées.
- Bien que le ratio du revenu d'emploi des immigrantes par rapport à celui des immigrants semble similaire à celui des autres femmes canadiennes, un pourcentage plus élevé d'immigrantes n'ont pas de revenu d'emploi.
- Le revenu d'emploi moyen des femmes et des hommes appartenant à une minorité visible est plus faible que celui des autres femmes et hommes, mais l'écart entre le revenu des femmes et celui des hommes issus de minorités visibles n'est pas aussi prononcé.
- Les femmes comptent encore parmi les personnes les plus pauvres du Canada. Elles représentent une part disproportionnée de la population à faible revenu – 2,4 millions en 2001 par comparaison à 1,9 million d'hommes.
- L'état matrimonial exerce un effet profond sur la pauvreté. En 2001, 42 % des femmes seules de 18 à 64 ans vivaient dans la pauvreté par comparaison à 12 % de celles qui avaient des familles.
- Même si l'incidence de la pauvreté a chuté chez les femmes, passant de 18 % en 1992 à 16 % en 2001, l'intensité de la pauvreté (c.-à-d. l'écart entre le seuil de la

pauvreté et le revenu moyen des femmes) est demeurée relativement élevée et s'est même aggravée dans certains cas. En 1992, cet écart se chiffrait à 8 094 \$ dans le cas des femmes seules non âgées, contre 8 546 \$ en 2001.

- L'impôt sur le revenu a pour effet d'augmenter de façon marginale le niveau de revenu des personnes à faible revenu, et d'atténuer l'incidence de même que l'intensité de la pauvreté. Mais ce phénomène n'influe pas fondamentalement sur la position relative des femmes, lesquelles demeurent parmi les personnes les plus pauvres.

## **Le revenu et la pauvreté chez femmes au Canada : revue de la situation**

### **Introduction**

Le présent rapport est le premier d'une série que l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) publie sur les questions et les politiques sociales canadiennes. Le Conseil d'administration de l'ACTS a décidé en 2003 de mettre d'abord l'accent sur le revenu et la pauvreté chez les femmes, parce que de nombreux travailleurs et travailleuses sociaux de l'ensemble du pays oeuvrent auprès de femmes pauvres et aimeraient que l'on traite des préoccupations de ces femmes.

Au cours des dernières années, la situation financière des femmes a fait l'objet d'études réalisées par d'autres organismes nationaux, notamment le Conseil national du bien-être social, l'Institut canadien de recherches sur les femmes, le Conseil canadien de développement social et le Centre canadien de politiques alternatives. En l'an 2000, Statistique Canada a publié une étude statistique comparative sur les femmes canadiennes, en fonction de leur genre. Cette étude inclut un chapitre sur le revenu et les gains des femmes.

Le présent rapport présente une mise à jour de certains aspects de l'étude de Statistique Canada et a été rendu possible en raison de la publication, en 2003, de données sur le revenu tirées du Recensement du Canada de 2001 et des récentes mises à jour des *Tendances de revenu au Canada*. Cela est triste, mais la plupart des lecteurs ne seront pas surpris d'apprendre encore une fois que les femmes continuent d'avoir des revenus inférieurs à ceux des hommes et qu'elles constituent une part disproportionnée de la population pauvre.

En ce qui concerne la partie « revenu » de l'équation, le ratio des gains des femmes par rapport à ceux des hommes est demeuré presque statique au cours des dernières années. De plus, l'écart applicable au revenu des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible indique que leur situation est pire que celle des autres femmes. En ce qui a trait à la pauvreté, la situation s'est un peu améliorée. Le pourcentage de femmes pauvres a chuté légèrement, mais l'état matrimonial demeure un important facteur déterminant de l'état de pauvreté des gens. Cela est particulièrement vrai pour les mères seules et les femmes âgées. Bien que les taux de pauvreté aient chuté quelque peu, l'intensité de la pauvreté (écart entre le revenu moyen des pauvres et le montant qu'il faudrait pour les porter au-dessus du seuil de pauvreté) s'est aggravée.

Afin de redresser l'inégalité entre les revenus des femmes et ceux des hommes ainsi que le nombre disproportionné de femmes pauvres, l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux recommande la mise en œuvre, sur deux plans, de nouvelles initiatives stratégiques. La première série d'initiatives consisterait à reconnaître que

l'instruction et l'expérience du travail constituent la meilleure façon de réduire l'inégalité des revenus et la pauvreté. Pour les femmes, cela exige des programmes complets d'enseignement et de formation dans le but spécifique d'accroître leurs possibilités d'obtenir des emplois à salaires élevés.

La seconde série de réformes vise à reconnaître que les transferts gouvernementaux ont contribué et peuvent contribuer à réduire la pauvreté. Afin de réduire le nombre disproportionné de femmes pauvres, l'ACTS recommande de renforcer les transferts gouvernementaux en les axant plus spécifiquement sur les besoins des femmes. Cela inclurait des mesures de réforme des pensions qui tiendraient compte des femmes, l'intégration progressive de dépenses fiscales et consacrées à des programmes, la fourniture de prestations de revenu flexibles qui prendraient en considération la valeur du travail consacré aux soins, la prise en compte des inégalités fondées sur le genre dans la politique d'immigration et la promotion de l'égalité des femmes.

### **Données et mesures**

Les données du présent rapport sont principalement tirées de publications récentes découlant du recensement et concernant le revenu, ainsi que d'autres rapports de Statistique Canada. L'utilisation des données de Statistique Canada a l'avantage de nous permettre de comparer les changements en fonction du temps et, dans la majorité des cas, d'utiliser les mêmes bases de données. Parfois, cependant, les données concernent de petits échantillons plutôt que la population totale (comme c'est le cas pour celles du recensement), ce qui limite la possibilité de comparer différentes catégories de femmes. En outre, au moment de la préparation du rapport, les données du recensement n'étaient pas disponibles pour ce qui est du revenu des femmes autochtones.

Pour mesurer la pauvreté, on a utilisé dans le rapport les seuils de faible revenu (avant et après impôt) de Statistique Canada. Au cours des dernières années, certains débats ont eu lieu au Canada sur la pertinence d'utiliser les seuils de faible revenu pour mesurer la pauvreté. Ces seuils n'ont jamais été sanctionnés par le gouvernement du Canada en tant que mesures de la pauvreté et certains instituts de recherche, comme le Fraser Institute, considèrent qu'ils sont trop généreux et qu'ils ne donnent pas une idée juste du taux de pauvreté réel au pays.

En général, on utilise deux approches pour mesurer la pauvreté. La première est basée sur une quantité et une qualité spécifiques de biens et de services. La seconde est basée sur la proportion de personnes et de familles qui se classent en-dessous d'un pourcentage fixe du revenu moyen ou médian calculé pour toutes les personnes et les familles de taille similaire et vivant dans des lieux semblables. La première mesure a été conçue récemment par Développement des ressources humaines Canada (2003). Elle s'appelle la mesure du panier de consommation (MPC). La deuxième a été conçue par Statistique Canada (Paquet, 2002). Elle s'appelle le seuil de faible revenu (SFR). Statistique Canada a également conçu une mesure de faible revenu (MFR) qui relie le faible revenu à un pourcentage fixe du revenu médian.<sup>2</sup>

Il y a deux raisons pour laquelle l'ACTS utilise le SFR en tant que mesure de la pauvreté. La première est que cette mesure existe depuis longtemps et permet de comparer les données en fonction du temps, contrairement à d'autres mesures de la pauvreté au Canada, notamment la nouvelle MPC. La deuxième raison est que l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux reconnaît la relativité de la pauvreté. Le fait d'être pauvre ne signifie pas seulement recevoir un montant limité de revenu de subsistance, il est aussi lié à l'égalité des chances.

## **Organisation du rapport**

Le rapport est divisé en quatre parties. La première expose brièvement les inégalités entre les hommes et les femmes pour ce qui est du revenu et des gains totaux. Les données traitent principalement du revenu moyen, et tiennent donc compte de toutes les tranches de revenu. La deuxième partie décrit les pourcentages et l'intensité de la pauvreté chez les femmes et traite donc des femmes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, ce que Statistique Canada désigne comme le seuil de faible revenu. La troisième partie est un aperçu des recommandations de principes. La quatrième partie – celle des annexes – inclut un glossaire, des références et des tableaux.

## **Partie I : Inégalité du revenu chez les femmes**

Le Recensement de 2001 signale que, dans l'ensemble, les femmes ont un revenu total inférieur à celui des hommes. En l'an 2000, chez les femmes âgées de 15 ans et plus, le revenu annuel moyen avant impôt provenant de toutes les sources, incluant les transferts gouvernementaux, se chiffrait à 22 885 \$ ou 62 % de celui des hommes, le revenu annuel moyen de ceux-ci étant de 36 865 \$ (tableau 1). Si l'on considère le revenu médian, le ratio du revenu des femmes (17 122 \$) par rapport à celui des hommes (29 276 \$) était même plus bas – 58 %. Si les femmes ont un revenu total moyen inférieur à celui des hommes, c'est en partie parce qu'un grand nombre d'entre elles n'ont absolument aucun revenu personnel (7 % par comparaison à 4 %).

En outre, les différences observées dans le revenu moyen s'appliquent à tous les groupes d'âge. Le ratio du revenu des femmes par rapport à celui des hommes est le plus élevé dans le cas des hommes et des femmes appartenant au groupe des 15 à 24 ans (80 %) et le plus bas pour le groupe des 45 à 64 ans (57 %). D'autre part, chez les femmes, celles qui appartiennent au groupe des 45 à 64 ans ont le revenu moyen le plus élevé, un peu au-dessus de celui du groupe des 25 à 44 ans.

| <b>Tableau 1</b>                             |              |              |              |
|--|--------------|--------------|--------------|
| <b>Revenu total moyen / médian au Canada</b> |              |              |              |
| <b>Par groupe d'âge et par sexe – 2000</b>   |              |              |              |
| <b>Revenu selon le sexe</b>                  |              |              |              |
| <b>Groupe d'âge</b>                          | <b>Total</b> | <b>Homme</b> | <b>Femme</b> |
| Revenu moyen pour tous les groupes d'âge     | 29 769       | 36 865       | 22 885       |
| 15 à 24 ans                                  | 10 182       | 11 273       | 9 046        |
| 25 à 44 ans                                  | 33 308       | 40 450       | 26 306       |
| 45 à 64 ans                                  | 37 026       | 46 955       | 26 767       |
| 65 ans et plus                               | 24 437       | 30 775       | 19 461       |
| Revenu médian pour tous les groupes d'âge    | 22 120       | 29 276       | 17 122       |

Source : Recensement de 2001. N° 95F0431XCB010004 au catalogue

### 1.1 Le revenu dépend du lieu de résidence

Le revenu des femmes et l'écart entre celui-ci et le revenu des hommes dépendent du lieu de résidence (tableau 2). Les revenus varient selon la province. Les femmes ontariennes jouissent du revenu moyen le plus élevé (25 129 \$), suivies de celles de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec. Les femmes des provinces de l'Atlantique ont le revenu le plus bas. Il existe un grand écart entre la province où le revenu est le plus élevé et celle où il est le plus faible. La province où le revenu moyen des femmes est le plus faible est celle de Terre-Neuve et du Labrador (17 181 \$), soit 68 % du revenu moyen des femmes ontariennes. Dans toutes les provinces, et plus particulièrement dans certaines, le revenu moyen des femmes est de façon constante inférieur à celui des hommes. Le plus grand écart entre le revenu des femmes et celui des hommes a été enregistré en Alberta, province qui se classe au deuxième rang quant à l'importance du revenu total moyen. Et le plus petit écart a été enregistré à l'Île du Prince Édouard, l'une des provinces où les revenus moyens sont les plus faibles. Cependant, l'écart entre le revenu des femmes et celui des hommes est encore plus faible dans les Territoires.<sup>3</sup>

| <b>Tableau 2</b>                         |              |              |              |
|--|--------------|--------------|--------------|
| <b>Revenu total moyen 2000</b>           |              |              |              |
| <b>Canada et provinces</b>               |              |              |              |
| <b>Total pour tous les groupes d'âge</b> |              |              |              |
| <b>Lieu</b>                              | <b>Total</b> | <b>Homme</b> | <b>Femme</b> |
| Canada                                   | 29 769       | 36 865       | 22 885       |
| Terre-Neuve et Labrador                  | 22 620       | 28 144       | 17 181       |
| Île du Prince Édouard                    | 23 709       | 27 970       | 19 682       |
| Nouvelle-Écosse                          | 25 297       | 31 608       | 19 318       |
| Nouveau-Brunswick                        | 24 091       | 29 767       | 18 586       |
| Québec                                   | 27 125       | 33 117       | 21 286       |
| Ontario                                  | 32 865       | 40 900       | 25 129       |
| Manitoba                                 | 26 416       | 32 069       | 20 986       |
| Saskatchewan                             | 25 811       | 31 323       | 20 496       |
| Alberta                                  | 31 350       | 40 297       | 22 462       |
| Colombie-Britannique                     | 29 613       | 36 256       | 23 154       |

Source : Recensement de 2001. N° 95F0431XCB010004 au catalogue

### 1.2 Le statut matrimonial influe également sur le revenu

Les familles monoparentales ayant une femme à leur tête ont de loin le revenu familial le plus faible (tableau 3). En 2001, leur revenu moyen (34 357 \$) se chiffrait à moins de la

moitié (43 %) de celui des familles biparentales avec enfants (79 983 \$) et à 71 % celui des familles monoparentales ayant un homme comme chef (48 248 \$). Alors que leur revenu relatif a augmenté marginalement par rapport aux familles biparentales et un peu plus par rapport aux familles monoparentales dirigées par un homme, l'écart entre les deux continue d'aller au détriment des femmes.

| <b>Tableau 3</b>   |             |             |
|--|-------------|-------------|
| <b>Revenu total moyen en dollars constants de 2001 par type de famille</b> |             |             |
| <b>Type de famille</b>   | <b>2000</b> | <b>2001</b> |
| <b>Familles biparentales avec enfants</b>                                  | 79 200      | 79 983      |
| Aucune personne gagnant un revenu  | 21 214      | 21 470      |
| Une personne gagnant un revenu   | 56 426      | 56 364      |
| Deux personnes gagnant un revenu   | 80 530      | 81 179      |
| Trois personnes ou plus gagnant un revenu                                  | 98 862      | 99 542      |
| Couples mariés avec d'autres personnes apparentées                         | 100 604     | 98 337      |
| <b>Familles monoparentales</b>   | 36 278      | 36 837      |
| Un homme à leur tête   | 51 286      | 48 248      |
| Une femme à leur tête  | 33 192      | 34 347      |
| Aucune personne gagnant un revenu  | 15 318      | 15 513      |
| Une personne gagnant un revenu   | 33 249      | 33 880      |
| Deux personnes ou plus gagnant un revenu                                   | 52 624      | 53 819      |
| Autres familles (autres que les personnes âgées)                           | 63 964      | 64 177      |

Source : Le Revenu au Canada. N° 75-202-XIF au catalogue

Les femmes seules ont également des revenus inférieurs à leurs homologues masculins. En 2001, le revenu moyen des femmes seules non âgées se chiffrait à 27 638 \$ par comparaison à 33 902 \$ chez les hommes. Les femmes âgées ont des revenus moins élevés que les hommes âgés (tableau 4). Parmi les femmes, c'est chez les mères seules et les personnes seules que l'on enregistre les revenus les plus faibles du pays.

| <b>Tableau 4</b>  |               |               |
|---|---------------|---------------|
| <b>Revenu total moyen des personnes seules en dollars constants de 2001</b> |               |               |
| <b>Personnes seules</b>   | <b>2000</b>   | <b>2001</b>   |
| Toutes les personnes seules   | 28 843        | 29 311        |
| Personnes âgées, hommes   | 26 500        | 27 795        |
| Ne gagnant pas un revenu  | 23 759        | 24 815        |
| Gagnant un revenu   | 39 587        | 41 911        |
| <b>Personnes âgées, femmes</b>  | <b>22 541</b> | <b>22 601</b> |
| Ne gagnant pas un revenu  | 21 575        | 21 501        |
| Gagnant un revenu   | 34 569        | 36 504        |
| Autres que personnes âgées, hommes  | 33 476        | 33 902        |
| Ne gagnant pas un revenu  | 9 646         | 9 437         |
| Gagnant un revenu   | 37 028        | 37 889        |
| <b>Autres que personnes âgées, femmes</b>                                   | <b>27 154</b> | <b>27 638</b> |
| Ne gagnant pas un revenu  | 10 265        | 10 578        |
| Gagnant un revenu   | 31 807        | 32 255        |

Source : Le Revenu au Canada. N° 75-202-XIF au catalogue

### 1.3 Sources de revenu

L'une des raisons pour laquelle le revenu des femmes est inférieur à celui des hommes est que leurs sources de revenu sont différentes (tableau 5). Autant pour les hommes que pour les femmes, les gains moyens provenant d'un emploi (salaires, traitements et travail indépendant) sont la source de revenu la plus importante. Cependant, il y a des différences de taille dans le montant qu'ils reçoivent. Généralement, les hommes reçoivent plus de revenus provenant de toutes les sources de revenu du marché, incluant les salaires et les traitements, les investissements, les revenus de retraite et d'autres revenus. Par exemple, les femmes reçoivent en moyenne 13 873 \$ de moins que les hommes en salaires et en traitements, et 7 463 \$ de moins en revenus de retraite. Les hommes reçoivent également plus que les femmes dans le cas de certains transferts gouvernementaux, sauf deux exceptions notables – la Sécurité de la vieillesse et l'Aide sociale. Par conséquent, les sources de revenu tant privées que gouvernementales favorisent les hommes par rapport aux femmes, même si le revenu total provenant de sources gouvernementales est plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Statistique Canada a estimé qu'en 1997, environ 18 % du revenu total des femmes provenait de sources gouvernementales, contre 9 % seulement pour les hommes (Statistique Canada, 2000, 152).

| <b>Sources de revenu</b>                    | <b>Hommes + Femmes</b> | <b>Hommes</b> | <b>Femmes</b> |
|---|------------------------|---------------|---------------|
| <b>Gains</b>                                | <b>31 998</b>          | <b>38 431</b> | <b>24 688</b> |
| Salaires et traitements                     | 32 230                 | 38 793        | 24 920        |
| Travail autonome                            | 16 341                 | 19 407        | 11 968        |
| Revenu de placements                        | 3 266                  | 3 628         | 2 928         |
| Revenu de retraite                          | 14 687                 | 18 146        | 10 683        |
| Autres revenus                              | 4 015                  | 4 115         | 3 931         |
| <b>Transferts gouvernementaux</b>           | <b>5 146</b>           | <b>5 042</b>  | <b>5 232</b>  |
| Sécurité de la vieillesse et SRG/AAC        | 6 153                  | 5 838         | 6 379         |
| Prestations du RPC/RRQ                      | 5 421                  | 6 221         | 4 717         |
| Prestation fiscale pour enfants             | 2 257                  | 2 303         | 2 255         |
| Prestations d'assurance emploi              | 4 553                  | 4 887         | 4 184         |
| Indemnités pour accidents du travail        | 5 549                  | 6 225         | 4 225         |
| Crédits pour la TPS et la TVH               | 313                    | 309           | 316           |
| Crédits d'impôt provinciaux et territoriaux | 291                    | 287           | 294           |
| Aide sociale                                | 6 015                  | 5 625         | 6 169         |

Source : Le Revenu au Canada. N° 75-202-XIF au catalogue

### 1.4 Les gains des femmes sont inférieurs de façon constante

De façon constante, le montant du revenu des femmes provenant de gains est inférieur à celui des hommes. Au cours de la dernière décennie, le ratio des gains des femmes par

rapport à ceux des hommes n'a subi que peu de changements (tableau 6). En 2001, la somme moyenne des gains obtenus par les femmes était de 24 688 \$, à peine plus de 64 % de celle des hommes. En 1992, elle était un peu inférieure à 64 %. Malgré la croissance économique observée durant cette période et l'augmentation du nombre de femmes ayant un emploi, les ratios n'ont pas changé. Avant 1992, il y a eu une amélioration du ratio des gains des femmes par rapport à ceux des hommes, mais ce ratio est resté stagnant depuis lors, malgré la croissance économique importante survenue au cours de la décennie. Lorsqu'on considère les emplois à temps plein, le ratio des gains des femmes par rapport à ceux des hommes est plus élevé (72 %), mais il est lui aussi demeuré relativement stagnant durant la dernière décennie (Statistique Canada, 2000, 143). La raison principale de cette différence entre les gains des femmes et ceux des hommes, lorsqu'on fonde la comparaison sur les gains annuels moyens, est liée aux heures travaillées. Cette différence est également l'une des raisons pour laquelle les garderies abordables sont si importantes pour compenser la différence et pourquoi l'ACTS appuie l'attribution de subventions plus importantes aux garderies dans le but d'aider les femmes à faible revenu.

| <b>Tableau 6 : Gains moyens et ratio selon le sexe</b>              |                              |               |                        |
|---|------------------------------|---------------|------------------------|
| <b>Tous les soutiens économiques</b>                                |                              |               |                        |
| <b>Année</b>  | <b>Femmes</b>                | <b>Hommes</b> | <b>Ratio des gains</b> |
|   | En dollars constants de 2001 |               | %                      |
| 1992  | 22 008                       | 34 525        | 63,7                   |
| 1993  | 21 778                       | 33 966        | 64,1                   |
| 1994  | 21 980                       | 35 438        | 62,0                   |
| 1995  | 22 455                       | 34 646        | 64,8                   |
| 1996  | 22 232                       | 34 493        | 64,5                   |
| 1997  | 22 416                       | 35 427        | 63,3                   |
| 1998  | 23 415                       | 36 560        | 64,0                   |
| 1999  | 23 691                       | 36 998        | 64,0                   |
| 2000  | 24 404                       | 38 161        | 64,0                   |
| 2001  | 24 688                       | 38 431        | 64,2                   |
| <b>Source</b> : Statistique Canada, CANSIM, tableau <u>202-0102</u> |                              |               |                        |

L'une des raisons pour laquelle le ratio est plus faible a trait à la répartition des gains des femmes (tableau 7). Cinquante pour cent des gains réalisés par les femmes étaient inférieurs à 20 000 \$, contre 34 % de ceux réalisés par les hommes. D'autre part, à l'autre extrémité de l'échelle, seulement 18 % des gains des femmes étaient de 40 000 \$ et plus par comparaison à 39 % chez les hommes. En outre, 18 % des gains des hommes étaient de 60 000 \$ et plus, contre 6 % seulement chez les femmes.

Le niveau de scolarité n'a pas eu d'effet important pour atténuer la différence entre les hommes et les femmes au cours des dernières années (partiellement en raison des différences dans les heures travaillées), et l'âge est aussi un facteur relativement peu important (tableau 8). L'état matrimonial, par contre, exerce un effet négatif. En 2001, le ratio des gains des femmes ayant reçu une éducation universitaire par rapport aux gains des hommes était en fait marginalement inférieur à celui calculé pour les femmes ayant

un niveau de scolarité moins élevé. Cette situation fait contraste avec les premières années de la dernière décennie, alors que les femmes ayant une éducation universitaire réussissaient mieux. Au cours de la dernière décennie, par contre, le ratio des gains a été constamment inférieur chez les femmes mariées que chez celles n'ayant jamais été mariées.

| <b>Répartition des gains</b>                     | <b>Hommes + Femmes</b> | <b>Hommes</b> | <b>Femmes</b> |
|--|------------------------|---------------|---------------|
| Moins de 5 000 \$                                | 13,6                   | 11,8          | 15,7          |
| 5 000 \$ à 9 999 \$                              | 11                     | 8,7           | 13,5          |
| 10 000 \$ à 14 999 \$                            | 9                      | 6,7           | 11,5          |
| 15 000 \$ à 19 999 \$                            | 8,1                    | 6,8           | 9,5           |
| 20 000 \$ à 24 999 \$                            | 7,7                    | 6,7           | 8,8           |
| 25 000 \$ à 29 999 \$                            | 7,6                    | 6,9           | 8,4           |
| 30 000 \$ à 34 999 \$                            | 7,5                    | 6,8           | 8,3           |
| 35 000 \$ à 39 999 \$                            | 6,3                    | 6,4           | 6,1           |
| 40 000 \$ à 44 999 \$                            | 5,7                    | 6,4           | 4,8           |
| 45 000 \$ à 49 999 \$                            | 4,5                    | 5,5           | 3,3           |
| 50 000 \$ à 59 999 \$                            | 6,7                    | 8,8           | 4,4           |
| 60 000 \$ et plus                                | 12,4                   | 18,4          | 5,7           |
| Total – ensemble des pairs gagnant un revenu (%) | 100                    | 100           | 100           |
| Gains moyens                                     | 31 998                 | 38 431        | 24 688        |
| Gains moyens des travailleurs à temps plein      | 43 472                 | 49 250        | 35 258        |

Source : Le Revenu au Canada. N° 75-202-XIF au catalogue

| <b>Âge, état matrimonial, instruction</b>      | <b>1992</b> | <b>1996</b> | <b>2001</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|
| <b>Selon l'âge - Total</b>                     | 71,8        | 72,8        | 71,6        |
| 15 à 24 ans                                    | 93          | 85,1        | 79,8        |
| 24 à 34 ans                                    | 78,7        | 79,1        | 72,5        |
| 35 à 44 ans                                    | 69,7        | 71,8        | 72          |
| 45 à 54 ans                                    | 69          | 68,7        | 71          |
| 55 ans et plus                                 | 66,2        | 67,5        | 70,5        |
| <b>Selon l'état matrimonial - Total</b>        | 71,8        | 72,8        | 71,6        |
| Célibataire                                    | 99          | 93,6        | 91,3        |
| Marié  | 66,6        | 68,5        | 67,2        |
| Autre état matrimonial                         | 76,1        | 77,1        | 77,9        |
| <b>Selon l'instruction - Total</b>             | 71,8        | 72,8        | 71,6        |
| Primaire (0 à 8 <sup>e</sup> année)            | 72,8        | 60          | 65,1        |
| Études secondaires partielles                  | 67,1        | 70,1        | 62,8        |
| Études secondaires partielles ou complètes     | ..          | ..          | ..          |
| Diplôme d'études secondaires                   | 70,6        | 73          | 71,5        |
| Études postsecondaires partielles              | 68,5        | 67,3        | 68,4        |
| Certificat ou diplôme d'études postsecondaires | 71,1        | 70,6        | 69,7        |
| Diplôme universitaire                          | 74,2        | 75,2        | 67,5        |

Source : Le Revenu au Canada. N° 75-202-XIF au catalogue

## 1.5 Les femmes immigrantes

Le revenu d'emploi moyen des immigrants et des immigrantes (tableau 9) est de fait plus élevé (33 421 \$) que celui des femmes et des hommes non immigrants. Toutefois, les immigrantes se situent elles aussi derrière leurs homologues masculins.

Il existe cependant une importante différence; en effet, un plus fort pourcentage de femmes immigrantes sont sans revenu d'emploi. En l'an 2000, parmi les immigrantes, 43 % n'avaient pas de revenus d'emploi par comparaison à 34 % chez les femmes non immigrantes. Le niveau d'emploi plus faible signifie que les immigrantes sont susceptibles de présenter un taux plus élevé de faible revenu.

| <b>Tableau 9 : Revenu d'emploi moyen -<br/>Population d'immigrants – 2000</b> |                    |           |           |
|---|--------------------|-----------|-----------|
| Catégorie   | Hommes +<br>Femmes | Hommes    | Femmes    |
| Tous les groupes de revenu<br>d'emploi  | 4 924 325          | 2 363 815 | 2 560 515 |
| Sans revenu d'emploi  | 1 795 675          | 701 945   | 1 093 735 |
| Avec revenu d'emploi  | 3 128 650          | 1 661 870 | 1 466 775 |
| Revenu d'emploi moyen (\$)  | 33 421             | 40 354    | 25 565    |

Source : Recensement 2001. N° 97F0019XCB01046 au catalogue

## 1.6 Les femmes des minorités visibles

Le tableau 10 présente une image du revenu d'emploi chez les minorités visibles. En général, les gains d'emploi moyens chez les minorités visibles sont les plus faibles de tous les groupes que nous avons considérés. Bien que le revenu d'emploi moyen soit faible pour les deux sexes, la ratio des gains des femmes (22 301 \$) par rapport à ceux des hommes (31 623 \$) est plus élevé que pour les autres groupes – 70 %. Parmi les femmes appartenant au groupe des minorités visibles, 38 % n'avaient pas de revenu d'emploi par comparaison à 43 % chez les immigrantes et à 34 % chez les femmes non immigrantes. L'instruction constitue peut-être un facteur.

| <b>Tableau 10 : Revenu d'emploi moyen -<br/>Population des minorités visibles</b> |                    |           |           |
|---|--------------------|-----------|-----------|
| Catégorie   | Hommes +<br>Femmes | Hommes    | Femmes    |
| Tous les groupes de revenu<br>d'emploi  | 3 041 655          | 1 464 665 | 1 576 980 |
| Sans revenu d'emploi  | 997 830            | 401 640   | 596 185   |
| Avec revenu d'emploi  | 2 043 825          | 1 063 025 | 980 795   |
| Revenu d'emploi moyen (\$)  | 27 149             | 31 623    | 22 301    |

Source : Recensement 2001. N° 97F0019XCB01046 au catalogue.

## **Partie 2 : La pauvreté chez les femmes**

La pauvreté est définie par rapport aux seuils de faible revenu publiés par Statistique Canada. Les familles et les individus sont classés parmi les pauvres s'ils consacrent en moyenne 20 % de leur revenu avant impôt de plus que le Canadien moyen pour la nourriture, le gîte et l'habillement. L'année 1992 sert généralement d'année de base pour les calculs et la comparaison des tendances des faibles revenus. Le nombre de personnes par famille et la taille de la région rurale ou urbaine où résident les gens sont pris en compte pour calculer les seuils de faible revenu. Les seuils de faible revenu avant et après impôt, pour l'année 2001, figurent en annexe du présent rapport. Le faible revenu avant impôt inclut le revenu du marché et les transferts gouvernementaux. Le faible revenu après impôt tient compte de l'effet de redistribution dû à l'impôt. Le revenu après impôt est ce que la plupart des gens associent au revenu disponible. Toutefois, il est important de souligner comment les revenus avant impôt sont redistribués afin de montrer l'impact distributif exercé par le revenu du marché et les transferts gouvernementaux.

### **2.1 Faible revenu avant impôt**

Les femmes continuent à faire partie des personnes les plus pauvres. Elles forment une part disproportionnée de la population canadienne à faible revenu. Le tableau 11 montre les pourcentages et le nombre de personnes pauvres. En 2001, 2 431 000 femmes, soit 16 % de la population féminine, vivaient dans la pauvreté (par comparaison à 13 % des hommes) selon leur revenu avant impôt. Il s'agit d'une amélioration par rapport à 1992 et à 1996, années où le nombre et le pourcentage étaient plus élevés, mais cela reste un chiffre étonnamment élevé dans un pays aussi bien nanti que le Canada.

C'est chez les personnes âgées que l'on observe le plus grand écart entre les hommes et les femmes au chapitre du degré de pauvreté. En effet, 21 % des femmes âgées vivaient dans la pauvreté en 2001, presque le double du pourcentage d'hommes âgés (tableau 11). Cette grande différence fait triste figure dans un pays qui ne cesse de se féliciter pour la manière équitable dont il traite les personnes âgées.

L'état matrimonial continue d'exercer un effet profond sur la pauvreté (tableau 12). En 2001, 12 % des femmes mariées vivaient dans la pauvreté par comparaison à 40 % des femmes seules de moins de 65 ans. Le pourcentage est encore plus élevé chez les femmes âgées seules, soit 46 %. Dans les deux derniers cas, il s'est produit une amélioration marginale au cours de la dernière décennie. De plus, 45 % des personnes appartenant à une famille monoparentale ayant une femme à leur tête vivaient dans la pauvreté. Pour ces trois catégories de femmes, près de la moitié des femmes ou des personnes qui vivaient avec elles étaient pauvres.

| Personnes / année           | 1992         |             | 1996         |             | 2001         |             |
|-----------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
|                             | Nombre       | %           | Nombre       | %           | Nombre       | %           |
| <b>Toutes les personnes</b> | 4 647        | 16,7        | 5 385        | 18,5        | 4 393        | 14,4        |
| Moins de 18 ans             | 1 279        | 18,7        | 1 484        | 21,1        | 1 071        | 15,6        |
| 18 à 64 ans                 | 2 723        | 15,3        | 3 237        | 17,3        | 2 703        | 13,6        |
| 65 ans et plus              | 645          | 20,8        | 664          | 19,7        | 619          | 16,8        |
| <b>Hommes</b>               | <b>2 063</b> | <b>15</b>   | <b>2 462</b> | <b>17,1</b> | <b>1 963</b> | <b>13</b>   |
| Moins de 18 ans             | 654          | 18,6        | 771          | 21,4        | 544          | 15,4        |
| 18 à 64 ans                 | 1 239        | 13,9        | 1 509        | 16,2        | 1 239        | 12,5        |
| 65 ans et plus              | 170          | 12,8        | 182          | 12,5        | 179          | 11,1        |
| <b>Femmes</b>               | <b>2 585</b> | <b>18,4</b> | <b>2 923</b> | <b>19,9</b> | <b>2 431</b> | <b>15,8</b> |
| Moins de 18 ans             | 626          | 18,7        | 714          | 20,9        | 527          | 15,7        |
| 18 à 64 ans                 | 1 484        | 16,6        | 1 728        | 18,5        | 1 464        | 14,7        |
| 65 ans et plus              | 475          | 26,9        | 482          | 25,3        | 440          | 21,2        |

Source : Le Revenu au Canada. N° 75-202-XIF au catalogue

| État matrimonial                                      | 1992        | 1996        | 2001        |
|---|-------------|-------------|-------------|
| <b>Personnes appartenant à une famille économique</b> | 13,3        | 15          | 11          |
| Hommes  | 12,2        | 14          | 10,3        |
| Femmes  | 14,3        | 15,9        | 11,7        |
| Personnes âgées                                       | 7,9         | 8,2         | 6,1         |
| Hommes  | 7,8         | 7,8         | 6,3         |
| Femmes  | 8           | 8,6         | 5,9         |
| <b>Personnes de moins de 18 ans</b>                   | <b>18,7</b> | <b>21,1</b> | <b>15,6</b> |
| Familles biparentales                                 | 11,7        | 14,7        | 10,8        |
| Familles monoparentales ayant une femme à leur tête   | 59,8        | 61,6        | 45,4        |
| <b>Ensemble des autres familles économiques</b>       | <b>24</b>   | <b>29</b>   | <b>21,4</b> |
| Personnes de 18 à 64 ans                              | 11,6        | 13,3        | 9,9         |
| Hommes  | 9,8         | 11,6        | 8,8         |
| Femmes  | 13,3        | 14,9        | 11          |
| <b>Personnes seules</b>                               | <b>40,5</b> | <b>42,3</b> | <b>36,3</b> |
| Hommes  | 34,6        | 37,5        | 30,2        |
| Femmes  | 46,1        | 47          | 42,4        |
| Personnes âgées                                       | 49,6        | 45,7        | 42,2        |
| Hommes  | 35,6        | 33,9        | 32,8        |
| Femmes  | 54,2        | 49,6        | 45,6        |
| Personnes de moins de 65 ans                          | 37,1        | 41          | 34,2        |
| Hommes  | 34,5        | 38,1        | 29,8        |
| Femmes  | 40,7        | 45,2        | 40,3        |

Source : Le Revenu au Canada. N° 75-202-XIF au catalogue

Lorsqu'on considère les familles en tant qu'unités distinctes des personnes qui les forment, on observe la même tendance. Les familles dirigées par des femmes, que ces

dernières soient âgées de moins ou de plus de 65 ans, sont beaucoup plus pauvres que les familles dirigées par des hommes. Généralement, elles sont de deux fois et demie à trois fois plus pauvres.

| <b>Sexe du chef de famille ou du soutien économique principal</b> | <b>1992</b> | <b>1996</b> | <b>2001</b> |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Tous les hommes   | 14,3        | 16,4        | 12,1        |
| Hommes de moins de 65 ans   | 14,5        | 16,8        | 11,9        |
| Hommes de 65 ans et plus  | 12,9        | 14,3        | 12,7        |
| Toutes les femmes   | 44,5        | 35,9        | 30,8        |
| Femmes de moins de 65 ans   | 42,8        | 33,8        | 28,7        |
| Femmes de 65 ans et plus  | 48,4        | 43,1        | 38,5        |

Source : Le Revenu au Canada. N° 75-202-XIF au catalogue

## 2.2 Écart de pauvreté

Bien que les tableaux ci-dessus fournissent de l'information sur l'incidence et la prévalence de la pauvreté en termes de pourcentages et de nombres, ils n'indiquent pas l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire dans quelle mesure la famille moyenne se classe en dessous du seuil de faible de revenu établi par Statistique Canada. Pour montrer l'intensité de la pauvreté, il est nécessaire d'examiner la différence entre le revenu moyen des familles à faible revenu et des personnes seules dans différentes catégories d'unités économiques et de montrer dans quelle mesure elles se classent sous le seuil de pauvreté pour cette catégorie.

En 2001, parmi les familles pauvres comptant deux personnes ou plus, l'intensité moyenne de la pauvreté était évaluée à 8 873 \$, soit l'écart entre le seuil de pauvreté (ou les seuils de faible revenu qui figurent dans l'annexe) et le revenu moyen de ces familles (tableau 14). Dans le cas des familles monoparentales dirigées par une femme, cet écart était de 8 886 \$. Pour les femmes seules non âgées, il était de 8 546 \$, et pour les femmes seules âgées, de 3 249 \$. Le chiffre moins élevé applicable aux femmes seules âgées reflète la disponibilité universelle de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. C'est aussi la raison pour laquelle il y a peu de différence dans l'intensité de la pauvreté entre les hommes âgés et les femmes âgées même si, comme nous l'avons déjà mentionné, la prévalence de la pauvreté est plus forte chez ces dernières.

| <b>Tableau 14</b>                                       |              |              |              |
|---|--------------|--------------|--------------|
| <b>Écart de pauvreté – familles et personnes seules</b> |              |              |              |
| <b>1992 – 2001 (en dollars constants de 2001)</b>       |              |              |              |
| <b>Familles et personnes seules</b>                     | <b>1992</b>  | <b>1996</b>  | <b>2001</b>  |
| <b>Familles économiques, deux personnes ou plus</b>     | <b>8 490</b> | <b>8 893</b> | <b>8 873</b> |
| Familles biparentales avec enfants                      | 9 651        | 10 063       | 10 265       |
| Couples mariés avec d'autres personnes apparentées      | 8 477        | 9 351        | 11 160       |
| Familles monoparentales                                 | 9 502        | 9 404        | 8 773        |
| Familles monoparentales dirigées par un homme           | 10 796       | 8 739        | 7 623        |
| Familles monoparentales dirigées par une femme          | 9 443        | 9 456        | 8 886        |
| <b>Personnes seules</b>                                 | <b>6 308</b> | <b>6 967</b> | <b>6 959</b> |
| Personnes âgées, hommes                                 | 3 105        | 3 644        | 3 984        |
| Personnes âgées, femmes                                 | 3 479        | 3 362        | 3 249        |
| Autres que personnes âgées, hommes                      | 7 465        | 8 221        | 8 579        |
| Autres que personnes âgées, femmes                      | 8 094        | 8 750        | 8 546        |

Source : Le Revenu au Canada. N° 75-202-XIF au catalogue

### 2.3 Faible revenu après impôt

L'impôt, comme les transferts gouvernementaux, exerce un impact sur la répartition du revenu. Au Canada, cet impact améliore marginalement le niveau de revenu des personnes à faible revenu et atténue la prévalence ainsi que l'intensité de la pauvreté. Toutefois, il n'influe pas fondamentalement sur la position relative des femmes, qui demeurent parmi les personnes les plus pauvres. On peut obtenir une comparaison de l'impact de l'impôt sur les taux de prévalence de la pauvreté au sein des familles et des personnes seules en consultant le tableau 15.

Globalement, le taux de pauvreté avant impôt était de 14 % en 2001, mais il chutait à 10 % après impôt. Chez les femmes, ce taux passait de 16 % à 11 %. Au sein des familles économiques, le taux de pauvreté des femmes passait de 12 % à 8 %. De même, chez les personnes de moins de 18 ans appartenant à des familles monoparentales dirigées par une femme, on peut voir que le taux de pauvreté passait de 45 % à 36 %. Dans le cas des femmes seules non âgées, il passait de 40 % à 36 %, et dans le cas des femmes âgées, de 46 % à 21 %. Néanmoins, pour toutes les catégories, le taux de pauvreté des femmes est demeuré supérieur à celui des hommes. Globalement, le taux de pauvreté des familles et des individus, y compris des femmes, a chuté au cours des dernières années après avoir connu un sommet au milieu des années 1990 (Statistique Canada, 2003, 121).

En 2001, l'intensité de la pauvreté était également moindre après impôt. Toutefois, contrairement au taux de pauvreté, qui a chuté au cours des dernières années, l'écart par rapport au seuil de pauvreté s'est en fait élargi entre 1992 et 2001 pour la plupart des familles et des personnes seules. Par conséquent, même s'il y avait moins de personnes pauvres, celles qui l'étaient se trouvaient dans une situation financière pire ou pas meilleure (tableau 16). Les familles monoparentales constituent une exception, car on a observé une certaine amélioration, bien que dans le cas des familles monoparentales dirigées par une femme, on ait aussi enregistré une détérioration de leur situation entre 1996 et 2001, après une amélioration durant la première moitié de la décennie. Ces

familles avaient besoin d'un montant supplémentaire de 6 098 \$ pour atteindre le seuil de faible revenu en 2001 alors qu'elles en nécessitaient un peu moins (5 847 \$) en 1996. En 2001, pour atteindre le seuil de pauvreté, les femmes âgées seules avaient besoin d'un montant supérieur à celui dont elles avaient besoin en 1996 ou 1992. Dans le cas des femmes seules non âgées, en 2001, le montant requis était inférieur par rapport à 1996, mais supérieur par rapport à 1992.

| <b>Tableau 15</b>                                       |             |             |
|---|-------------|-------------|
| <b>Prévalence du faible revenu après et avant impôt</b> |             |             |
| <b>2001</b>   |             |             |
| <b>Toutes les personnes</b>                             | <b>10,4</b> | <b>14,4</b> |
| Moins de 18 ans   | 11,4        | 15,6        |
| Entre 18 et 64 ans                                      | 10,6        | 13,6        |
| 65 ans et plus  | 7,3         | 16,8        |
| <b>Hommes</b>   | <b>9,6</b>  | <b>13</b>   |
| Moins de 18 ans   | 11,5        | 15,4        |
| Entre 18 et 64 ans                                      | 9,7         | 12,5        |
| 65 ans et plus  | 5,1         | 11,1        |
| <b>Femmes</b>   | <b>11,1</b> | <b>15,8</b> |
| Moins de 18 ans   | 11,3        | 15,7        |
| Entre 18 et 64 ans                                      | 11,5        | 14,7        |
| 65 ans et plus  | 9,1         | 21,2        |
| <b>Personnes appartenant à des familles économiques</b> | <b>7,7</b>  | <b>11</b>   |
| Hommes  | 7,2         | 10,3        |
| Femmes  | 8,2         | 11,7        |
| Personnes âgées   | 2,3         | 6,1         |
| Hommes  | 2,6         | 6,3         |
| Femmes  | 1,9         | 5,9         |
| <b>Personnes de moins de 18 ans</b>                     | <b>11,4</b> | <b>15,6</b> |
| Familles biparentales                                   | 7,7         | 10,8        |
| Familles monoparentales ayant une femme à leur tête     | 35,8        | 45,4        |
| Ensemble des autres familles économiques                | 13,2        | 21,4        |
| Personnes de 18 à 64 ans                                | 7           | 9,9         |
| Hommes  | 6,1         | 8,8         |
| Femmes  | 7,9         | 11          |
| <b>Personnes seules</b>                                 | <b>27,6</b> | <b>36,3</b> |
| Hommes  | 25,1        | 30,2        |
| Femmes  | 30,1        | 42,4        |
| Personnes âgées   | 19,4        | 42,2        |
| Hommes  | 16,4        | 32,8        |
| Femmes  | 20,5        | 45,6        |
| Personnes de moins de 65 ans                            | 30,6        | 34,2        |
| Hommes  | 26,5        | 29,8        |
| Femmes  | 36,2        | 40,3        |

Source : Le Revenu au Canada. N° 75-202-XIF au catalogue

| <b>Tableau 16</b>                                    |             |             |             |
|--|-------------|-------------|-------------|
| <b>Écart de pauvreté : Faible revenu après impôt</b> |             |             |             |
| <b>1992 – 2001</b>                                   |             |             |             |
| <b>Familles et personnes seules</b>                  | <b>1992</b> | <b>1996</b> | <b>2001</b> |
| Familles économiques, deux personnes ou plus         | 6 762       | 6 815       | 7 199       |
| Familles biparentales avec enfants                   | 8 005       | 7 985       | 8 495       |
| Familles monoparentales                              | 6 661       | 5 883       | 6 046       |
| Familles monoparentales ayant un homme à leur tête   |             | 6 374       | 5 477       |
| Familles monoparentales ayant une femme à leur tête  | 6 514       | 5 847       | 6 098       |
| Personnes seules                                     | 4 880       | 5 429       | 5 677       |
| Hommes âgés  | 1 926       | 2 379       | 3 193       |
| Femmes âgées   | 2 189       | 1 981       | 2 235       |
| Autres que personnes âgées, hommes                   | 5 317       | 6 006       | 6 456       |
| Autres que personnes âgées, femmes                   | 6 002       | 6 530       | 6 396       |

Source : Le Revenu au Canada. N° 75-202-XIF au catalogue

### 2.3 Déterminants de la pauvreté chez les femmes

Les données concernant les années 2000 et 2001 offrent une évaluation transversale de la situation actuelle du revenu et de la pauvreté chez les femmes. Elles ne traitent pas de la durée de la pauvreté ni des entrées et des sorties de cette situation. Selon Statistique Canada (2003, 93), 24 % des Canadiens ont fait l'expérience de la pauvreté entre 1996 et 2001. Toutefois, son impact a été légèrement plus important pour les femmes (26 %) et les enfants de moins de 18 ans (29 %), dont un grand nombre faisaient partie de familles monoparentales dirigées par une femme. Récemment, une étude sur la pauvreté des femmes publiée par Condition féminine Canada (2000) a confirmé que le genre était un important facteur déterminant de la pauvreté. En outre, chez les immigrants récents et les membres des minorités visibles, l'incidence de la pauvreté était susceptible d'être plus élevée. Voici un certain nombre de résultats intéressants tirés de cette étude.

- Le taux de pauvreté des femmes qui ont d'abord fait partie d'un couple et qui se sont retrouvées cheffes de famille monoparentale était dix fois plus élevé que celui des femmes qui sont demeurées en couple.
- Les deux tiers des femmes qui sont sorties de la pauvreté ont réussi à le faire grâce à une augmentation du revenu familial de 10 000 \$ alors que 75 % de celles qui ont connu une situation inverse ont subi une réduction du revenu familial d'un ordre de grandeur similaire.
- Les changements importants en terme d'entrées et de sorties de la situation de pauvreté étaient davantage reliés aux changements touchant le revenu du marché qu'aux transferts gouvernementaux et à la présence d'un second soutien économique.
- Les transferts de revenu tels que l'aide sociale et l'assurance emploi n'offrent pas aux femmes une protection suffisante pour les garder au-dessus du seuil de pauvreté.

D'après une étude réalisée par l'Institut canadien de la promotion de la femme (2000), divers facteurs structureaux ont un impact sur la pauvreté des femmes. Deux facteurs primordiaux, selon l'étude, sont les faibles salaires ou l'absence de salaire attribués au travail des femmes. Ces dernières forment, de loin, la plus grande partie des travailleurs à temps partiel (70 % en 2001). Le fait qu'on s'attend à ce que les femmes laissent tomber un emploi rémunéré ou travaillent à temps partiel pour fournir des soins à leurs enfants ou à d'autres membres de leurs familles a un impact direct sur les gains continus ainsi que sur l'admissibilité des femmes aux paiements de transfert gouvernementaux, incluant les pensions et l'assurance emploi. Selon l'étude, il y a également un lien direct entre le travail non payé des femmes effectué dans la famille et leur moins-payé dans la population active. Soixante-dix pour cent des femmes sont concentrées dans des secteurs à dominance féminine comme la santé, l'enseignement, la vente et les services, lesquels offrent une rémunération moindre que les secteurs à forte concentration masculine. Un autre facteur structurel identifié dans l'étude est la discrimination, en particulier à l'égard des immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible. De plus, la mondialisation a eu jusqu'à présent un effet néfaste sur l'emploi des femmes dans certaines industries comme l'industrie du vêtement et l'agriculture. Elle a également constitué une cause indirecte des compressions survenues dans le secteur public, où les femmes sont implantées depuis longtemps et où les revenus étaient stables et appropriés. Finalement, il est important de reconnaître le lien étroit entre la pauvreté et la santé (Wilkinson et Marmot, 2003). Les gens pauvres vivent moins longtemps et sont plus souvent malades que les personnes à revenu élevé. La santé est remarquablement sensible aux déterminants sociaux, incluant le revenu et sa répartition (Raphael, 2001).

### **Partie 3 : Rôle des politiques**

Le faible ratio du revenu des femmes par rapport à celui des hommes et le nombre disproportionné de femmes pauvres ne sont malheureusement pas des faits nouveaux. Le présent rapport ne constitue qu'une réitération basée sur les données récentes tirées du recensement et sur les tendances du revenu au Canada. Il confirme ce que nous savons tous en général. Les progrès réalisés dans l'aplanissement des différences entre le revenu des hommes et celui des femmes sont très lents et ils sont demeurés stagnants au cours des dernières années. Par contre, certains progrès ont été réalisés relativement à la réduction du taux de pauvreté, même si l'intensité de la pauvreté s'est aggravée ou est restée au même point.

Que faut-il faire alors? Face aux différences de revenu et à la pauvreté persistante chez les femmes, les réformateurs de la société se sont penchés sur les avantages de diverses initiatives stratégiques. D'après ce que nous avons mentionné précédemment, nous pensons que deux types d'initiatives sont importants. Le premier consiste à reconnaître que la meilleure façon de réduire l'inégalité des revenus et la pauvreté réside dans l'instruction et l'expérience de travail. Pour les femmes, cela exige des programmes d'enseignement et de formation complets visant de façon spécifique à accroître leurs possibilités d'obtenir des emplois à salaire élevé. Cela veut dire également que pour les jeunes femmes avec enfants, en particulier les mères seules, l'existence de garderies et de services de soutien des enfants peu coûteux est essentielle pour aplanir les différences de

revenu. « Les réductions apportées à l'aide à l'emploi, notamment aux allocations de formation incluant les frais de garderie, le transport et d'autres coûts liés à l'emploi --- contribuent à augmenter plutôt qu'à diminuer la vulnérabilité des [femmes] pauvres. » (Lochhead et Scott, 2000, 45).

Le second ensemble de réformes vise à reconnaître que les transferts gouvernementaux ont contribué et peuvent contribuer à réduire la pauvreté. Les transferts tels que la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti ont définitivement aidé à réduire le taux si ce n'est l'intensité de la pauvreté chez les femmes âgées. Les projets visant à réduire l'accès à ces avantages ou le niveau de ces avantages pour les aînés ne serviront qu'à mettre en danger les progrès déjà accomplis. De même, la Prestation nationale pour enfants a eu un impact positif en réduisant la pauvreté chez les enfants de moins de 18 ans, dont un grand nombre vivent dans des familles monoparentales dirigées par des femmes. Toutefois, jusqu'à présent, ces avantages n'ont pas apporté grand-chose aux femmes bénéficiaires d'aide sociale.<sup>4</sup> Afin de réduire le nombre disproportionné de femmes pauvres, l'ACTS recommande de renforcer les transferts gouvernementaux en les ciblant plus spécifiquement sur les besoins des femmes. Dans la foulée de Lochhead et Scott (2000) et suivant les suggestions de Marika Morris de l'Institut canadien de recherches sur les femmes, l'ACTS appuie les stratégies anti-pauvreté qui préconisent la réforme des pensions en tenant compte des femmes, intègrent de manière progressive les dépenses fiscales et celles consacrées aux programmes, fournissent des prestations de revenu souples qui tiennent compte de la valeur du travail consacré aux soins, s'attaquent aux inégalités fondées sur le genre dans les politiques d'immigration et favorisent l'égalité des femmes. L'ACTS n'appuie pas les politiques qui tentent de définir la pauvreté en redéfinissant les seuils de faible revenu d'après une liste insuffisante de quelques besoins fondamentaux, ou une approche du panier de consommation qui ne tient pas compte du caractère relatif de la pauvreté découlant des inégalités de revenu.

## Partie 4 : Annexes

### 4.1 Références

Développement des ressources humaines Canada (2003). *Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation*, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique.

Lochhead, Clarence et Katherine Scott (2000). *La dynamique de la pauvreté chez les femmes au Canada*, Condition féminine Canada.

Morris, Marika (2000). *Women, poverty and Canadian public policy in an era of Globalization*, Canadian Research Institute for the Advancement of Women.

Morris, Marika (2003). *Women and Poverty*, Canadian Research Institute for the Advancement of Women.

Paquet, Bernard (2002). *Les seuils de faible revenu de 1992 à 2001 et les mesures de faible revenu de 1991 à 2000*, n° 75F0002MIF au catalogue.

Picot, Garnett et Feng Hou (2003). *La hausse du taux de faible revenu chez les immigrants au Canada*, Statistique Canada, document de recherche, n° 11F0019MIF au catalogue.

Raphael, Dennis. (2001). « From Increasing Poverty to Societal Disintegration: How Economic Inequality Affects the Health of Individuals and Communities », dans Hugh Armstrong, P. Armstrong et D. Coburn (éds.), *Unhealthy times: The Political Economy of Health and Care in Canada*. Oxford University Press.

Statistique Canada (2003). *Les gains des Canadiens : gagner sa vie dans la nouvelle économie*, n° 96F0030XIF2001013 au catalogue.

Statistique Canada (2003). *Le Revenu au Canada 2001*, n° 75-202-XIF au catalogue.

Statistique Canada (2003). *Tendances du revenu au Canada 1980-2001*, CD-ROM, 12F0022XCB.

Statistique Canada (2000). *Femmes au Canada 2000 : rapport statistique fondé sur le sexe*, n° 89-503-XPF au catalogue.

Statistique Canada (2003). *Femmes au Canada : une mise à jour du chapitre sur le travail*, n° 89F0133XIF au catalogue.

Townson, Monica (2000). *A Report Card on Women and Poverty*, Centre canadien de politiques alternatives.

Wilkinson, Richard et Michael Marmot (2003). *Les déterminants sociaux de la santé*, Organisation mondiale de la santé, deuxième édition.

## 4.2 Glossaire

Le glossaire a été adapté à partir des ouvrages de Statistique Canada (2003) :

*Revenu après impôt* se dit du revenu total incluant les transferts gouvernementaux moins l'impôt sur le revenu

*Intensité de pauvreté* équivaut à l'écart de pauvreté ou écart de faibles revenus.

*Revenu d'emploi* équivaut à gains.

*Gains* comprend les paiements provenant d'un emploi rémunéré et d'un travail indépendant.

*Les transferts gouvernementaux* comprennent tous les paiements directs provenant des gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux versés à des individus et à des familles.

*Seuil de faible revenu* se dit du niveau de revenu auquel un individu ou une famille consacrera 20 % de plus qu'une famille moyenne pour l'alimentation, le logement et l'habillement.

*Taux de faibles revenus* se dit de la proportion d'individus ou de familles qui se classent en dessous du seuil de faible revenu.

*Écart de faibles revenus* est le montant d'argent qui manque à une famille ou à un individu pour atteindre le seuil de faible revenu.

*Revenu du marché* est la somme des gains (provenant d'un emploi et d'un travail indépendant), des investissements et des fonds de retraite privés.

*Revenu moyen* se dit du revenu total de toutes les personnes ou familles divisé par le nombre de personnes ou de familles.

*Revenu médian* se dit de la valeur médiane du revenu de toutes les personnes ou familles comprises dans un agrégat.

*Écart de pauvreté* équivaut à écart de faibles revenus.

*Seuil de pauvreté* équivaut à seuil de faible revenu.

*Taux de pauvreté* équivaut à taux de faibles revenus.

*Revenu total* se dit du revenu provenant de toutes les sources incluant les transferts gouvernementaux, mais avant impôt.

### 4.3 Seuils de pauvreté (seuils de faible revenu)

| <b>Seuils de faible revenu avant impôt - base de 1992 : Année 2001</b> |                        |                        |                        |                          |                        |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| <b>Taille de la famille</b>  | <b>Régions rurales</b> | <b>Moins de 30 000</b> | <b>30 000 à 99 999</b> | <b>100 000 à 499 999</b> | <b>500 000 et plus</b> |
| 1 personnes  | 13 021                 | 14 933                 | 16 048                 | 16 160                   | 18 841                 |
| 2 personnes  | 16 275                 | 18 666                 | 20 060                 | 20 200                   | 23 551                 |
| 3 personnes  | 20 242                 | 23 214                 | 24 948                 | 25 123                   | 29 290                 |
| 4 personnes  | 24 502                 | 28 101                 | 30 200                 | 30 411                   | 35 455                 |
| 5 personnes  | 27 390                 | 31 412                 | 33 758                 | 33 995                   | 39 633                 |
| 6 personnes  | 30 278                 | 34 722                 | 37 317                 | 37 579                   | 43 811                 |
| 7 personnes ou plus  | 33 166                 | 38 033                 | 40 875                 | 41 163                   | 47 988                 |

Source : Statistique Canada (2003), Le Revenu au Canada 2001, n° 75-2020XIF au catalogue

| <b>Seuils de faible revenu après impôt - base de 1992 : Année 2001</b> |                        |                        |                        |                          |                        |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| <b>Taille de la famille</b>  | <b>Régions rurales</b> | <b>Moins de 30 000</b> | <b>30 000 à 99 999</b> | <b>100 000 à 499 999</b> | <b>500 000 et plus</b> |
| 1 personnes  | 10 201                 | 11 791                 | 12 904                 | 13 107                   | 15 559                 |
| 2 personnes  | 12 448                 | 14 388                 | 15 745                 | 15 992                   | 18 986                 |
| 3 personnes  | 15 744                 | 18 198                 | 19 915                 | 20 227                   | 24 013                 |
| 4 personnes  | 19 609                 | 22 665                 | 24 804                 | 25 192                   | 29 908                 |
| 5 personnes  | 21 917                 | 25 332                 | 27 722                 | 28 157                   | 33 428                 |
| 6 personnes  | 24 225                 | 27 999                 | 30 640                 | 31 122                   | 36 948                 |
| 7 personnes ou plus  | 26 533                 | 30 666                 | 33 558                 | 34 087                   | 40 468                 |

Source : Statistique Canada (2003), Le Revenu au Canada 2001, n° 75-2020XIF au catalogue

---

<sup>1</sup> L'ACTS tient à remercier Glenn Drover qui a préparé le présent rapport. Elle remercie également Patricia Evans et Monica Townson pour en avoir examiné les premières ébauches. Leurs observations ont beaucoup aidé à améliorer le contenu et la clarté de la présentation.

<sup>2</sup> D'après les données pour l'an 2000, l'incidence des faibles revenus chez les femmes calculée à l'aide de la MPC se chiffrait à 13,9 pour cent. Selon le seuil de faible revenu, elle était de 11,9 pour cent (après impôt) et de 16,3 pour cent (avant impôt). Selon la MFR, elle était de 11,9 pour cent. Cependant, la MPC dépend davantage que les autres mesures de l'ensemble des biens et services dont elle tient compte. Ainsi, lorsque la quantité ou la qualité des biens et services change, l'incidence des faibles revenus change également.

<sup>3</sup> Les revenus moyens au Yukon (31 917 \$) et dans les Territoires du Nord-Ouest (35 012 \$) sont les plus élevés au Canada. Au Nunavut (26 924 \$), le revenu moyen est plus près de celui du Manitoba. Toutefois, l'écart entre le revenu total moyen des hommes et celui des femmes est également plus petit. Au Yukon, le revenu total moyen des femmes est de 85 % celui des hommes, soit 29 270 \$ par comparaison à 34 550 \$. Dans les Territoires du Nord-Ouest, il est de 75 % celui des hommes – 29 911 \$ par comparaison à 39 795 \$. Au Nunavut, ce pourcentage est de 80 %, soit 23 859 \$ en comparaison de 29 766 \$.

<sup>4</sup> Le programme de Prestation nationale pour enfants (PNE) comprend trois éléments. Premièrement, la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) est disponible en totalité ou en partie pour 80 % des familles. Deuxièmement, les familles à faible revenu peuvent disposer d'un supplément de prestation nationale pour enfants (SPNE). À l'heure actuelle (de juillet 2003 à juin 2004), la prestation totale maximum est de 2 632 \$ par année pour le premier enfant, et légèrement moindre pour les enfants suivants. Le troisième élément de ce programme a trait au rôle des provinces et des Territoires. En raison des prestations fédérales pour enfants, la plupart des provinces et des Territoires ont rajusté les prestations d'aide sociale fournies à l'endroit des enfants proportionnellement au montant complet ou au montant partiel fourni en vertu du Supplément de PNE. Ces rajustements d'aide sociale ont en théorie permis aux provinces et aux Territoires de payer pour des avantages et des services nouveaux ou améliorés à l'intention des familles à faible revenu avec enfants. Cependant, il est pratiquement impossible de retracer combien les provinces et Territoires ont économisé en réduisant partiellement ou totalement les paiements d'aide sociale et quelle part de cet argent ils ont consacrée à des services aux personnes à faible revenu. En outre, dans les provinces ou Territoires qui réduisent les paiements d'aide sociale pour enfants selon des montants équivalents à ceux que les familles reçoivent du SPNE et de la PNE, la situation des familles bénéficiaires d'aide sociale n'est pas améliorée par les transferts fédéraux.